

Projet de loi de décentralisation : un risque majeur pour les urgences et la stabilité du système de santé

À l'heure où le projet de loi « décentralisation » s'apprête à être stabilisé, les professionnels de santé appellent le Gouvernement à la raison afin de ne pas détériorer encore plus l'accès aux soins des Françaises et des Français.

La territorialisation de la réponse aux besoins de santé est un axe majeur et attendu de la réforme nécessaire de notre système de santé. Coordonner la réponse des secours et des soins urgents est déjà une mission assurée quotidiennement sur le terrain par les acteurs concernés, au premier rang desquels les SAMU-SAS. Dans ce contexte, Le Gouvernement veut mettre en place des « **contrats territoriaux** » **et confier à un acteur NON MEDICAL, la gestion des soins d'urgence** : nous ne pouvons accepter cette évidente perte de chance pour les patients.

Aujourd'hui votre prise en charge médicale en urgence est assurée par des médecins !

D'une part, les médecins des SAMU et des Services d'Accès aux Soins assurent la régulation médicale téléphonique des appels, définissent et coordonnent la réponse la plus adaptée à vos besoins. Cette réponse est assurée par les professionnels de santé libéraux, les ambulanciers, les sapeurs-pompiers et les équipes du Samu. 37 millions d'appels sont gérés chaque année soit plus d'un appel chaque seconde.

D'autre part les services d'urgence accueillent près de 21 millions de patients chaque année et les médecins généralistes assurent environ 35 millions de consultations en urgence (soins non programmés).

Dégrader la réponse médicale aux urgences, est-ce bien l'objectif du gouvernement ?

Face à une **urgence médicale**, nos concitoyens veulent être pris en charge par un **médecin** ! Le nier, c'est prendre des risques aux conséquences dramatiques pour les patients et notre système de santé.

- **Une réforme aux conséquences graves pour les patients** : dégradation de la qualité des soins, retards de prise en charge, augmentation certaine des décès évitables ;
- **Une réforme de déstabilisation du système de santé déjà en grandes difficultés** : effondrement des services d'urgence par un afflux massif non régulé de patients, fragilisation de l'hôpital, disparition des SAMU, déséquilibre des responsabilités opérationnelles et mise sous tutelle des médecins généralistes ;
- **Une réforme dispendieuse alors que l'État doit faire des économies** : à minima 400 millions d'euros jetés par la fenêtre pour regrouper physiquement les centres d'appels des pompiers, du SAMU et de la Police-Gendarmerie nationale alors qu'aucune l'amélioration du service rendu n'est démontrée, et que les professionnels y sont massivement opposés.

N'acceptant pas la prise en otage de nos concitoyens dans des guerres corporatistes d'un autre âge, nous, professionnels de santé impliqués totalement dans l'organisation et la réponse aux besoins urgents de santé de nos concitoyens, **appelons à une réforme utile à l'amélioration de l'action publique :**

- **Au retrait immédiat des dispositions relatives au contrat territorial** visant à unifier les secours et soins d'urgence ;
- **À l'ouverture immédiate d'une réelle concertation associant tous les acteurs de la prise en charge des soins, secours et urgences sanitaires ainsi que les représentants des usagers ;**
- **À la poursuite de l'évaluation des centres d'appels d'urgence prévue à l'article 46 de la loi « Matras »** avant toute généralisation ;
- **À la préservation du rôle central de la régulation médicale des SAMU et des SAS ;**
- **À la reconnaissance formelle des ambulanciers privés comme partenaires décisionnels de l'organisation du secours préhospitalier.**

Signataires :



Conseil National
de l'Urgence
Hospitalière
(CNUH)

Conseil National
Professionnel de
Médecine
d'Urgence

